

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix huit et le deux février, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Emile RAGGINI, Maire sortant.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2018

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Julien BRIANC	X				
Bernard GRACIA	X				
Guillaume BOU	X				
Evelyne TISSOT	X				
Fabienne MOLTO	X				
Jacqueline TIBALD	X				
Max AMOUROUX	X				
Corinne DEVEZE	X				
Marie SIRVEIN	X				
Anne-Marie LOUBAT	X				
Frédéric TIBALD	X				
Fabien BOULARAN	X				
TOTAL	15	15	00	00	
Quorum:	OUI	8	15	Nombre de voix:	15

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.
La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

2) INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE : ACCUEIL DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Maire accueille les nouveaux membres du conseil municipal
- Il remercie l'assistance de sa présence
- Il rappelle que les élections pour le renouvellement intégral des conseillers municipaux ont eu lieu le 28 janvier 2018 et qu'elles ont nécessité un seul tour de scrutin.

- Il déclare, suite aux résultats obtenus par les candidats, **INSTALLER OFFICIELLEMENT** dans les fonctions de conseiller municipal :

Emile RAGGINI
André CARBONNEL
Geneviève FOURNIL
Julien BRIANC
Bernard GRACIA
Guillaume BOU
Evelyne TISSOT
Fabienne MOLTO
Jacqueline TIBALD
Max AMOUROUX
Corinne DEVEZE
Marie SIRVEIN
Anne-Marie LOUBAT
Frédéric TIBALD
Fabien BOULARAN

- Il précise qu'il y a lieu aujourd'hui de procéder à l'élection du nouveau Maire et des Adjoints. A cette occasion, il transmettra l'écharpe tricolore au nouveau premier magistrat.
- Il demande au DOYEN D'ÂGE de la nouvelle assemblée de bien vouloir **PRESIDER CETTE SEANCE**.
- Il invite, enfin, la population à prendre le verre de l'amitié à la fin de la présente réunion.

3) ELECTION DU NOUVEAU MAIRE

- Le président de séance, M. André CARBONNEL, remercie le Maire.
- Il constate que le quorum est atteint et **DECLARE LA PREMIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OUVERTE**,
- Il demande à ses collègues de bien vouloir choisir un secrétaire de séance parmi les membres présents.

M. Fabien BOULARAN a été élu secrétaire dans les conditions qui suivent :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M. Philippe BOULARAN, Attaché principal en cette commune qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

- Il déclare maintenant qu'il va être procédé à l'**ÉLECTION DU NOUVEAU MAIRE** à bulletins secrets et à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative pour le troisième tour s'il s'avère nécessaire.
- Il précise à l'attention du conseil, le déroulement de chaque tour de scrutin et demande à l'assemblée de désigner les assesseurs du bureau de vote, au nombre de deux au moins.
- Ensuite, il fait **APPEL A CANDIDATURE**.
- Il constate à haute voix la ou les candidatures présentées et fait distribuer les bulletins de vote aux conseillers municipaux.
- Après le premier tour de table, il ouvre l'urne et effectue le dépouillement.
- Il annonce les **RESULTATS** :
 1. nombre de bulletins :.....15.....
 2. nombre de nuls :.....00.....
 3. majorité absolue :.....08.....
 4. ont obtenus : M. RAGGINI Emile, 15 voix, M.voix, M.....voix
- Il proclame M. RAGGINI Emile, élu **MAIRE** de la Commune de Laure-Minervois et l'installe **OFFICIELLEMENT** dans ses fonctions de premier magistrat.
- Il déclare laisser immédiatement la présidence de séance au Maire nouvellement élu et lui remet **emande à l'ancien Maire de bien vouloir lui REMETTRE L'ECHARPE TRICOLERE**.

4) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

- Le Maire remercie le Président de séance et ses collègues de la confiance qu'ils lui ont accordée.
- Après un petit mot à l'adresse de ses prédécesseurs, des électeurs et de la population présente,
- Il propose au conseil municipal de FIXER le NOMBRE de POSTE D'ADJOINTS qui est limité à quatre conformément à la loi. Il prend acte du nombre décidé par l'assemblée à la majorité des membres présents et qui s'élève à TROIS Adjointes au Maire.
- Il invite ses collègues à procéder maintenant à l'ELECTION DES ADJOINTS et indique que les adjointes sont élus au scrutin secret de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.
- Il fait APPEL A CANDIDATURES, constate à haute voix les listes présentées et fait distribuer les bulletins de vote nécessaires.
- Après le tour de table, il ouvre l'urne, effectue le dépouillement et annonce les RESULTATS :
 1. nombre de bulletins :.....15.....
 2. nombre de nuls :.....00.....
 3. majorité absolue :.....08.....
 4. ont obtenus : liste CARBONNEL-FOURNIL-BRIANC, 15 voix, liste.....voix,
- Il déclare la liste conduite par M. André CARBONNEL, élu au premier tour de scrutin. Les candidats élus prennent ainsi rang dans l'ordre de cette liste et sont installés OFFICIELLEMENT à partir de cet instant dans leurs fonctions.
- M. André CARBONNEL est ainsi élu PREMIER ADJOINT,
- Mme Geneviève FOURNIL est élue DEUXIEME ADJOINT,
- M. Julien BRIANC est élu TROISIEME ADJOINT.
- Il propose aux nouveaux élus de dire un petit mot.

5) FORMATION DES COMMISSIONS

- Le Maire indique qu'il est nécessaire de poursuivre l'ordre du jour et que conformément à la réglementation le conseil municipal devra former des COMMISSIONS OBLIGATOIRES et désigner ses REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS auxquels la commune adhère.

Notamment :

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Il rappelle les conditions d'élection à cette commission :
 - Le maire en est le président de droit
 - Un collège de trois élus ayant voix délibérante doit être voté au scrutin secret
 - A ces membres titulaires seront associés trois élus suppléants
- Il fait appel à candidatures puis donne les résultats du dépouillement et précise que cette commission comprendra obligatoirement le collège des institutionnels, composé du représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ainsi que le comptable de la collectivité.
- La commission d'appel d'offres est donc composée des membres élus suivants :
 - M.....membre titulaire
 - M.....membre titulaire
 - M.....membre titulaire
 - M.....membre suppléant
 - M.....membre suppléant
 - M.....membre suppléant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Le Maire expose que le conseil d'administration du CCAS doit comporter au maximum sept membres élus et sept membres nommés par le Maire.

- Il sera fait appel à candidatures pour le nombre de postes qu'aura préalablement fixé le conseil municipal :.....
- Il invite ses collègues à voter parmi les candidats qui se sont proposés.
- Il donne ensuite les résultats du dépouillement. Les membres désignés par le conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont :
 1. M.....
 2. M.....
 3. M.....
 4. M.....
 5. M.....
 6. M.....
 7. M.....

LES AUTRES COMMISSIONS INTERNES ET REPRESENTATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

- Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, ces désignations seront effectuées lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

6) REMISE DE DOCUMENTATION

- Avant de clore la séance et d'inviter les conseillers à signer le procès-verbal, le maire informe ses collègues que le secrétaire général de la mairie va leur remettre une pochette qui comprend :
 1. Une brochure sur le fonctionnement et les compétences du conseil municipal, les différents domaines d'intervention de la commune et les pouvoirs propres du maire.
 2. Une photocopie du tableau du corps municipal.
 3. La liste des coordonnées des conseillers municipaux.
 4. Une fiche de renseignements à remettre au secrétariat de la mairie accompagnée d'une photo d'identité pour permettre l'établissement des cartes de fonction.

- Il PROPOSERA aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser la présente délibération,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 45 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 02 février 2018

FEUILLE DE PRESENCE

Rang	Nom & prénom délégué titulaire	Pouvoir à	Emargement
1	M. Emile RAGGINI Maire		
2	M. André CARBONNEL 1 ^{er} Adjoint		
3	Mme Geneviève FOURNIL 2 ^{ème} Adjoint		
4	M. Julien BRIANC 3 ^{ème} Adjoint		
5	M. Bernard GRACIA Conseiller Municipal		
6	M. Guillaume BOU Conseiller Municipal		
7	M ^{me} Evelyne TISSOT Conseillère Municipale		
8	M ^{me} Fabienne MOLTO Conseillère Municipale		
9	M ^{me} Jacqueline TIBALD Conseillère Municipale		
10	M. Max AMOUROUX Conseiller Municipal		
11	M ^{me} Corinne DEVEZE Conseillère Municipale		
12	M ^{me} Marie SIRVEIN Conseillère Municipale		
13	M ^{me} Anne-Marie LOUBAT Conseillère Municipale		
14	M. Frédéric TIBALD Conseiller Municipal		
15	M. Fabien BOULARAN Conseiller Municipal		

